

JANVIER – JUIN 2017

RÉPONSES DU CANDIDAT BENOIT HAMON, PARTI SOCIALISTE

Question n° 1 *Porter une politique culturelle ambitieuse en faveur du livre et de la lecture*

Si vous êtes élu en 2017, quelles actions concrètes comptez-vous entreprendre pour maintenir la diversité de la création littéraire et de sa diffusion, conserver et valoriser le patrimoine écrit et promouvoir le livre et la lecture, notamment auprès de la jeunesse ?

L'exception culturelle portée par la France depuis les années 30 et qui a permis le développement de la création et de la diffusion, comme aucun pays au monde n'y est parvenu, n'est pas un principe obsolète. C'est tout simplement considérer qu'en matière de culture, la loi du plus fort, du plus rentable, du plus mainstream est incapable de garantir la création, le temps long et la non rentabilité qu'elle implique, la sauvegarde du patrimoine. Au contraire, les gros doivent financer les petits, les succès déjà acquis les projets à venir, les opérateurs de diffusion qui utilisent les œuvres pour s'enrichir participer à cette richesse, dans le livre, la musique, le cinéma.. : redistribution au sein de chaque filière, réactivité aux innovations technologiques et industrielles, vision européenne, défense des droits d'auteurs, participation des grands opérateurs au financement de la créations, les GAFAN et ceux qui n'existent pas encore.

Je souhaite la promotion et le développement des systèmes collectifs de perception et de redistribution transparents et équitables dans chaque filière, livre, arts plastiques cinéma, musique... Il est en particulier indispensable de pérenniser le système de financement du livre. A cet égard, le rôle du Centre national du livre est fondamental. Il doit être accompagné face aux nouvelles mutations technologiques, comme l'évolution du secteur de la photocopie. Il faut imaginer les dispositifs de financement de demain, en s'appuyant par exemple sur les systèmes de lecture numérique, les consommables...

Je souhaite aussi que l'on soutienne économiquement la filière du livre. Des dispositifs existent pour les librairies comme les éditeurs, en termes de crédits d'impôts, de garanties d'emprunt. Mais je suis favorable à ce que l'on puisse réfléchir à des dispositifs concrets de soutien à la reprise pour les maisons d'édition, ou au soutien temporaire en cas de changement de diffuseur par exemple. L'outil que représente l'IFSIC est intéressant.

La diversité culturelle doit aussi se retrouver en ligne, dans l'offre numérique. Or, à l'heure actuelle, les choix opérés par les grandes plateformes de diffusion numérique privilégient dans les faits les blockbusters anglo-saxons, ce qui conduit à une homogénéisation de l'offre culturelle dans le monde et un appauvrissement de la diversité. Sur ce point on ne peut se satisfaire d'un discours victimaire ou défaitiste : les pouvoirs publics ont la capacité d'imposer aux plateformes des quotas d'œuvres européennes et des obligations de production de ces œuvres. Les pouvoirs publics européens peuvent aussi se coordonner pour créer des plateformes concurrentes à vocation européenne : le retard technologique peut être rattrapé et dépassé.

En matière de patrimoine, je souhaite développer encore davantage la numérisation des collections patrimoniales publiques. Le modèle de Gallica, mais aussi la participation de la BNF à la numérisation des collections des bibliothèques sur tout le territoire, est évidemment excellent. Je souhaite définir une véritable stratégie ministérielle de la numérisation des œuvres du domaine public, avec un objectif ambitieux de numérisation à horizon 2022. Un accent particulier sera mis sur la diffusion, la connaissance et la valorisation de ce patrimoine numérique auprès du grand public afin que la numérisation soit réellement mise au service de l'accessibilité. Le département de l'innovation numérique du Ministère de la Culture a vocation à en être le coordinateur, et sera à cet égard renforcé dans ses moyens.

Question n° 2 Conforter la place du livre dans la diplomatie culturelle française à l'étranger et notamment dans l'espace francophone



Si vous êtes élu en 2017, quelles mesures concrètes envisagez-vous de mettre en œuvre pour renforcer la promotion du livre français et de la pensée française dans l'espace francophone et dans le monde ? (maintien et développement des dispositifs d'aide à la traduction ? maintien des chargés du livre dans les ambassades... ?)

La culture est un enjeu majeur de diplomatie pour la France et de diversité culturelle à l'échelle internationale. La paix et le dialogue passent par la culture. La France doit continuer à être à l'initiative. Je veux réarmer notre diplomatie culturelle et les moyens de la diffusion de la diversité culturelle française. Les postes de chargés du livre, le soutien à la traduction sont pour le livre et la littérature des outils fondamentaux. Les moyens de l'Institut français et du CNL également. Or ces moyens ont été réduits ces dernières années. Je souhaite qu'une part significative de la hausse du budget des concours publics à la culture, qui seront portés à 1% du PIB, y soient consacrés. Ce réinvestissement permettra par exemple de soutenir davantage « l'extraduction », afin d'inciter les éditeurs étrangers, auxquels il faut donner une certaine visibilité sur les aides qu'ils pourraient recevoir, à acquérir les droits de livres en français, et ainsi d'augmenter sensiblement le nombre d'œuvres françaises traduites et publiées à l'étranger.

Je ferai de la francophonie un projet moderne et ouvert dans le monde. J'affirme la diversité, l'ouverture et la modernité de la culture. C'est dans cette perspective, à l'inverse du repli sur soi, que je veux porter le principe, à travers le monde, du français comme langue en partage. Dans 20 ans, le nombre de locuteurs français aura doublé sur la planète, à condition de soutenir l'apprentissage du français qui doit redevenir le cœur du projet francophone, au sein d'un monde plurilingue, dont l'ambition n'est pas de supplanter les autres langues, mais de s'épanouir à leurs côtés. La vivacité de notre langue est une chance. Je veux rendre visible son évolution, ses créations et ses inventions artistiques et populaires.

Je porte l'ambition de la construction d'un « palais de la langue française » qui pourrait en être une illustration. Lieu physique dédié à la langue française, à son évolution, sa modernité, ses pratiques populaires, ce palais serait l'incarnation d'un réseau international autour des Instituts français et des Alliances françaises qui enseignent le français et font rayonner la culture française et francophone partout dans le monde. Il illustrerait, sur le territoire français, la diversité et la présence mondiale du français et permettrait une meilleure connaissance des autres pays dont c'est la langue. Il servirait aussi d'écrin pour souligner la richesse des langues parlées en France. Ciment de la République, la langue française s'est longtemps imposée contre les langues régionales. Il est temps de les reconnaître pleinement. Il est temps aussi de réaffirmer la beauté de la langue française, sa vitalité, sa modernité, sa manière de dire le monde.

C'est également à l'échelle européenne que nous devons faire vivre la littérature francophone. A cet égard je suis très heureux que la France soit l'invitée d'honneur de la foire de Francfort cette année.

Question n° 3 [Garantir le prix unique du livre](#)



Si vous êtes élu en 2017, vous engagez-vous à garantir le maintien en France de la loi sur le prix unique du livre, papier et numérique, et promouvoir ses principes aux niveaux européen et international ?

La loi Lang est une belle loi qui a participé à pérenniser les métiers du livre. Le prix unique du livre permet surtout l'égalité des citoyens devant le livre, le maintien d'un réseau très dense de distribution et le soutien au pluralisme dans la création et l'édition. Ces principes sont toujours d'actualité. Le livre n'est pas une marchandise comme les autres. Nous devons prendre en compte sa nature de bien culturel qui ne peut être soumis aux seules exigences de rentabilité. Je maintiendrai évidemment le prix unique du livre, qu'il s'agisse du livre papier ou du livre numérique et je me battrai pour le préserver au niveau européen mais aussi pour le promouvoir au-delà de notre pays.

Le maintien absolu de ce principe ne doit cependant pas empêcher d'être à l'écoute des

adaptations qui pourraient être nécessaire, notamment sur les remises des éditeurs qui pourraient être garanties pour les libraires.

Question n° 4 [Préserver le droit d'auteur](#)

Si vous êtes élu en 2017,

- vous engagez-vous à préserver le Droit d'auteur ? Si oui, de quelles manières ? Quelles seront notamment vos propositions pour maintenir un cadre juridique équilibré, limiter les exceptions, et lutter contre les fraudes et le piratage ?

- le droit d'auteur et avec lui la rémunération de la création et la diversité éditoriale, seront-ils des thèmes que vous porterez également à l'international ?

Je suis favorable à ce qu'on puisse avoir autant d'opportunités que possible de découvrir la création, mais en respectant le principe fondamental de la rémunération et du droit d'auteur, en toute hypothèse, quel que soit le « tuyau » et la manière dont on y accède. Si un artiste décide que le fruit de son travail n'est pas gratuit, il ne peut pas se retrouver dans une situation où il est pillé et où d'autres s'enrichissent dessus.

Je considère ainsi que le principe du pays d'origine prôné par beaucoup en Europe est dangereux, je tiens à le dire ici même si cela touche moins le secteur du livre que celui de l'audiovisuel. D'une part parce que les créateurs seront en position de faiblesse par rapport aux diffuseurs du numérique et d'autre part parce que cela pourrait nuire à la diversité culturelle de toute une série de créations, pointues ou locales. Mais il y a des choses qui avancent aussi, comme le principe des droits voisins pour les éditeurs de presse. Je considère que les exceptions, pour la recherche et les utilisations pédagogiques qui ont été définies à la fois dans la loi LCAP et dans la loi numérique créent un équilibre entre diffusion et respect du droit d'auteurs. Comme pour l'ensemble de ma politique européenne, je crois en l'Union mais j'assume de porter les rapports de force et de trouver les alliances nécessaires pour cela.

A plus long terme, je ne suis pas opposé à ce que l'on puisse envisager, concernant les droits d'auteurs après la mort, qu'ils participent dans une petite proportion au financement de la création qui vient, dans le respect des ayant droits. C'est la belle idée de Jean Zay. Mais à condition d'abord de préserver la rémunération des auteurs, qui eux se paupérisent. Je n'oublie pas que la moyenne de rémunération des auteurs écrivains est de 600€/mois, le début de carrière représente une très grande fragilité pour les artistes, qui abandonnent trop souvent, non faute de talent mais faute de moyens pour vivre. La première étape du revenu universel d'existence répond à cette question fondamentale.

Mais au-delà, je donnerai corps à un statut de l'artiste. Il nous faut répondre à la précarité et soutenir le travail de ceux qui n'entrent pas dans le champ de l'intermittence : auteurs, scénaristes, plasticiens, photographes, designers, compositeurs.

Pour cela, je souhaite agir dans trois directions. D'abord soutenir la position d'artiste et de créateur en sécurisant les parcours : les sorties d'écoles, les moyens de création, en développant les espaces de travail. Ensuite, favoriser la rémunération du travail artistique dans ses différentes dimensions : les ventes d'œuvres, mais aussi les phases de création et de recherche, les expositions, avec l'application effective du droit d'exposition dans les centres d'art labellisés, l'action culturelle en intégrant « les revenus accessoires » comme les interventions en bibliothèque pour les auteurs. Enfin améliorer la protection sociale liée à l'ensemble des activités et des carrières : retraite complémentaire, accidents du travail, et revenir sur la dichotomie entre affiliés et assujettis.

En matière fiscale, comme toute entreprise, quel que soit le secteur dans lequel elle opère, les nouveaux acteurs du numérique doivent s'acquitter d'un impôt sur la valeur créée en France. Ils doivent, en outre, contribuer au financement de la création. Ces nouveaux acteurs doivent donc être à la fois soumis à l'impôt sur les sociétés (ou un impôt, à inventer, qui vienne s'y substituer – cf. « taxe Google ») et, parce que ces opérateurs profitent, en la distribuant, de la valeur-ajoutée issue de la création, qu'ils soient aussi soumis à une taxation affectée qui serait redistribuée notamment à la culture et à la création.

Ces deux mesures ne peuvent être accusées de freiner le décollage de l'économie numérique. Elles ne feraient qu'assurer de justes conditions de concurrence entre acteurs traditionnels et nouveaux entrants, en préservant un écosystème vertueux au sein duquel « ceux qui profitent de la création doivent aussi participer à son financement ». Ce sont ces principes que nous devons défendre dans le cadre des discussions communautaires en cours.

Je souhaite que l'on n'ait aucune complaisance avec le piratage. A cet égard, Hadopi s'avère une réponse pas totalement satisfaisante à une bonne question. Je pense donc qu'il faut conserver un dispositif de sanction à l'encontre du piratage, mais qui vise les véritables responsables, qui tiennent compte des nouveaux usages, en particulier du streaming et qui soit géré par la justice. Il y a infraction, il doit y avoir sanction. Il faut aussi assécher les revenus des sites commerciaux qui ne vivent que grâce aux contenus piratés et à la publicité qu'ils génèrent. Les GAFAN devraient être tenus de déréférencer, ou de référencer plus bas, les sites qui vivent du piratage. Il faut enfin que soient investies les missions relatives à la promotion des offres légales. Il faut expliquer en quoi les auteurs ont besoin d'être rémunérés pour leur travail, en quoi la gratuité est illusoire, ce dont nos concitoyens commencent à être convaincus. Ce sont les missions du Ministère de la culture.

Questions n° 5 [Maintenir un même taux de TVA réduit pour le livre, papier et numérique](#)



Si vous êtes élu en 2017, vous engagez-vous à maintenir un même taux de TVA réduit pour le livre (papier et numérique) et reconnaître ainsi le livre comme un bien de première nécessité ?

Je m'engage à maintenir l'alignement du taux de TVA pour les livres numériques sur le taux du livre papier, appliqué depuis janvier 2012 à un taux réduit de 5,5%.

La décision de la Cour de Justice européenne à ce sujet n'est pas justifiée. Celle-ci affirme que les livres numériques qui sont des services ne peuvent bénéficier du taux réduit, alors que la liste des produits pouvant bénéficier du taux réduit comprennent également des services, tels que les services audiovisuels. Cette décision est éminemment politique et je compte appuyer le maintien de ce taux réduit.

J'engagerai pour cela une discussion avec la Commission européenne. Un échange avec les Etats-membres devra avoir lieu, afin de convaincre leurs Ministres des Finances du bien-fondé d'une telle mesure pour garantir à chacun un accès optimal à ses droits culturels.

Questions n° 6 [Assurer le bon équilibre entre édition publique et édition privée](#)



Si vous êtes élu en 2017, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour assurer des conditions loyales de concurrence entre les deux secteurs publics et privés ? Et quels outils mettrez-vous en place à cette fin ?

J'imagine que vous évoquez ici les éditions d'art qui peuvent être notamment développées par la réunion des musées nationaux ? Si oui je ne trouve pas anormal que les musées publics soient dotés d'outils permettant la diffusion la plus large et le financement des expositions. Néanmoins, il peut y avoir des abus de position. Je suis favorable à ce que les acteurs de la filière, publics et privés, puissent échanger sur ce point afin de garantir des conditions les plus loyales possibles pour l'édition, sous l'égide du Ministère de la culture.

Question n°7 Défendre des formats de publication ouverts (*open source*) quels que soient les appareils de lecture

Si vous êtes élu en 2017, vous engagez-vous à garantir aux lecteurs qu'ils ne seront pas enfermés dans des formats propriétaires ?

Si oui, quelles mesures, notamment économiques, vous engagez-vous à mettre en œuvre pour favoriser le développement du modèle universel du livre numérique ?

On ne doit pas être dans une logique uniquement défensive, il faut travailler à favoriser l'émergence de nouveaux acteurs de l'économie numérique qui fondent leur modèle sur le partage des valeurs créées (coopérativisme de plateforme) et qui portent des modèles de juste rémunération de toutes les parties prenantes. Je porte pour cette raison la volonté du soutien à l'entrepreneuriat culturel.

Il nous faut développer l'interopérabilité des fichiers et des formats ouverts. La solution sera européenne.

Le eLab Readium qui développe un ePub3 ouvert et interopérable dans le cadre de Cap Digital avec le soutien du Centre National du Livre est un projet véritablement intéressant en tant que consortium mondial. Le CNL a joué un rôle majeur dans l'installation de sa base Europe en France avec le Ministère de la Culture. Il faut poursuivre dans cette voie.

En tant que Ministre de la consommation, je me suis battu pour les droits des consommateurs. Je poursuivrai ces orientations en matière numérique. La possibilité pour les lecteurs, mais c'est valable aussi pour la musique, de pouvoir lire sur des supports différents dans le temps ou dans l'espace est une condition fondamentale du respect des consommateurs mais aussi de développement du livre numérique.

Comme l'ont montré les bibliothèques, il est possible de s'adapter aux nouveaux usages, et l'émergence du livre numérique doit à ce titre être accompagnée, dans une logique universelle comme elles ont pu le faire avec l'indexation. Un équilibre a été trouvé avec le contrat sur le livre numérique dans la loi LCAP

Question n° 8 Offrir à chaque élève les ressources pédagogiques nécessaires

Si vous êtes élu en 2017, quelles mesures prendrez-vous

- pour permettre à chaque élève de disposer de manuels et ressources numériques nécessaires à l'acquisition des fondamentaux?

- pour qu'une plus grande équité soit assurée dans la répartition des moyens d'enseignement sur l'ensemble du territoire

Il est important de poursuivre l'équipement numérique des établissements. Après la priorité donnée aux collèges, le quinquennat sera celui de l'extension du plan numérique à l'école primaire et au lycée. Chaque élève doit pouvoir avoir accès à des ressources numériques, et nous avons aussi besoin que l'école enseigne aux élèves les compétences qui seront celles des emplois de demain.

Une autre variable importante est celle de l'adaptation des locaux aux équipements numériques. Les établissements scolaires se heurtent souvent à un problème de connexion qui limite largement l'accessibilité aux ressources digitales. Enseigner par le numérique avec confiance nécessite des écoles et des établissements équipés et connectés, la création de contenus, la formation au codage, leur mise à disposition ainsi que la formation des équipes à l'usage du numérique dans la classe. L'ensemble des matériels scolaires auront une version digitale et les établissements seront encouragés à l'utiliser, pour alléger notamment le poids des cartables. Il est pour cela urgent de diminuer au maximum la fracture numérique. Nous ferons de la France un pays en pointe sur le numérique en développant l'accès au très haut débit fixe et mobile sur l'ensemble du territoire.

Je porterai un grand plan pour la culture à l'école. Beaucoup de choses ont déjà été impulsées lors de ce quinquennat. Il faut toucher les enfants de manière continue, pour construire le désir, déclencher le regard critique et la familiarité avec les arts. L'enjeu intéresse l'éducation elle-même : les projets culturels sont parmi ceux qui permettent la pédagogie de projets, la pratique collective, la créativité, la transversalité entre les matières, pour que l'envie vienne au secours du travail. Les projets spécifiques et originaux, en lien avec les artistes ou les territoires doivent pouvoir être soutenus. Mais au-delà, l'éducation artistique doit rentrer dans la logique des programmes.

Les pratiques musicales collectives, la lecture et la littérature, avec l'inscription et l'accompagnement physique de tous les enfants de CP dans les bibliothèques publiques, la formation à la culture numérique, l'éducation à l'image et le cinéma mais aussi le patrimoine de proximité sont des priorités. Un portail pour les contenus pour la pratique et la connaissance de la culture à l'école pourrait être créé avec les éditeurs jeunesse. Le relai avec les lieux culturels du territoire, la formation des enseignants et des artistes, la poursuite des projets culturels à travers les EPI et l'histoire des arts au collège sont également des outils.

La présence d'un projet d'éducation artistique et culturelle dans tous les projets d'écoles et d'établissements, intégrant la notion de parcours artistique et culturel de l'enfant, doit devenir effective. Les projets éducatifs territoriaux doivent également intégrer ce sujet, y compris dans la dimension d'aménagement des rythmes éducatifs, en donnant la priorité aux territoires les moins nantis en offre culturelle.

En termes d'apprentissage, beaucoup se joue dans les premières années. J'établirai un seuil maximum de 25 élèves par classe en CP/CE1/CE2, et à 20 ce nombre dans les écoles en éducation prioritaire, dans les territoires ruraux et en outre-mer. Je développerai la mixité sociale et scolaire sur tout le territoire, en rebâtissant la carte scolaire dans le cadre d'un dialogue qui associera l'enseignement public et l'enseignement privé. Tous les élèves doivent avoir les mêmes chances de réussir à l'école. Je mettrai en place un service public de soutien scolaire, et développerai la coéducation avec les parents et les mouvements d'éducation populaire. Nous mènerons la réforme du lycée avec les enseignants, les parents et les élèves. J'allouerai plus de moyens aux lycées qui en ont le plus besoin grâce à un nouvel indicateur social plus juste et plus proche des réalités du territoire. Je revaloriserai les conditions de travail des enseignants et des personnels administratifs, en matière de rémunération comme de gestion des carrières et de médecine du travail. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, je recruterai 40 000 enseignants en 5 ans, je garantirai le droit à l'innovation pédagogique, et favoriserai l'usage du numérique pour faire réussir tous les élèves dans leurs apprentissages.

Question n° 9 [Sauver l'édition scientifique française](#)



Si vous êtes élu en 2017, quelles mesures concrètes envisagez-vous de mettre en œuvre pour garantir le maintien de l'équilibre économique de l'édition scientifique privée française (accompagnement financier ? organisation d'une concertation entre acteurs publics et privés, de l'information scientifique et technique ?...)

Je souhaite maintenir le statu quo à ce sujet dans l'attente de l'évaluation en cours, sachant que la mission, le comité de suivi et le plan de financement qui ont été mis en place sont de grande qualité. La loi sur le numérique est une bonne loi qui a permis de trouver un équilibre intéressant avec le système 6 12 ; mais un bilan est nécessaire afin de s'assurer de garantir l'équilibre dans la chronologie entre publication papier et numérique.

Questions n° 10 [Le livre numérique en bibliothèque : concilier les intérêts de tous les acteurs de la chaîne du livre](#)

Si vous êtes élu en 2017, vous engagez-vous

- à permettre une meilleure connaissance des usages de la lecture numérique en bibliothèque ? si oui, par quels moyens ?

- maintenir une concertation entre l'ensemble des acteurs concernés par PNB ? si oui, comment ?

En matière de promotion du livre et de la lecture, je veux d'abord réaffirmer le rôle fondamental de la lecture publique. Les bibliothèques sont à mes yeux le premier service public de la culture. Notre pays a la chance de bénéficier, malgré des zones blanches qu'il faut travailler à combler, d'une assez bonne couverture sur le territoire, des bibliobus, en passant par les bibliothèques de quartiers jusqu'aux grandes médiathèques, qui ont pu se développer notamment grâce à l'engagement de nombreuses collectivités locales, souvent de gauche. Elles sont animées par une fonction publique de très grande qualité, des hommes et des femmes passionnés par la littérature et la transmission du savoir et, grâce à eux, les bibliothèques se sont progressivement ouvertes à tous les médias, à l'action culturelle, aux expositions... Les bibliothèques, toutes les études le montrent, sont des espaces de réalisation effective des droits culturels, parce qu'elles accueillent tous les publics, enfants, adolescents, familles modestes comme aisées.

Je pense que la gratuité du prêt de livre, qui existe relativement largement aujourd'hui, est extrêmement importante. De même que l'élargissement progressif des horaires d'ouverture, pour s'adapter à la soif de culture sans cesse plus grande des publics. Pour cela il faut des moyens. Or les baisses de dotations aux collectivités locales ont parfois conduit au contraire les collectivités à réduire les acquisitions, les horaires, les services de lecture publique. Je souhaite inverser cette tendance et porter une nouvelle contractualisation culturelle avec les collectivités locales afin qu'elles aussi s'engagent dans l'augmentation des concours publics à la culture.

Pour ce faire, il existe le concours particulier dédié aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD). Ce dernier permet de soutenir les projets de construction et d'équipement des bibliothèques municipales et départementales de prêt. Par ailleurs, depuis sa refonte récente, il appuie également les projets d'extension d'horaires d'ouverture des bibliothèques. En d'autres termes, il agit à la fois sur le fonctionnement et l'investissement. Il est pertinent de suivre ce double objectif, qualitatif et quantitatif, tout en augmentant le montant du concours particulier aujourd'hui de 80 millions d'euros.

Toujours d'un point de vue financier, je prône l'ouverture d'une nouvelle enveloppe de 1 million d'euros sur cinq ans, destinée à préserver les budgets d'acquisition des bibliothèques, qui connaissent une forte baisse depuis plusieurs années. Sur ce point, et eu égard aux exemples passés, il est essentiel de veiller à leur pluralité et au respect, par les collectivités territoriales, de cette exigence démocratique.

D'autre part, je crois que l'Etat doit mieux appréhender et accompagner les collectivités territoriales porteuses de projets innovants pour leurs bibliothèques. Aujourd'hui, elles s'ouvrent de plus en plus sur leur environnement extérieur : elles nouent des relations avec des acteurs locaux, servent de lieux de débats et d'expression, organisent des ateliers divers et variés en leur sein (ateliers CV, recherche d'emploi, formation à l'informatique etc.). En somme, elles offrent une variété indéniable de services aux publics, tout en se renouvelant en permanence, en se transformant continuellement. Néanmoins, la constitution de tels projets implique une vision claire, affirmée, réfléchie et territorialisée qui devrait obligatoirement passer par la rédaction d'un projet scientifique et culturel –à l'instar de ce qui se fait pour les musées- qui pourrait être lié à l'octroi de la DGD. Cette mesure créerait un cercle vertueux, en amenant à formaliser une vision de la bibliothèque dans son territoire.

Je souhaite aussi prendre une mesure très concrète, dans le cadre d'un grand plan pour l'éducation culturelle et artistique à l'école : permettre l'inscription de tous les enfants de CP à un réseau de lecture publique et organiser leur accompagnement physique au sein des bibliothèques, accompagnés d'un adulte proche dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatif. La lecture est un plaisir, découvrir tôt qu'elle est accessible librement est fondamental.

En matière d'équilibre entre librairies et autres acteurs du livre, l'expérience de la SOFIA est concluante et doit être poursuivie. Ce droit de prêt grâce auquel auteurs et éditeurs sont rémunérés correspond pour moi à un exemple vertueux de rétribution au sein du secteur du livre. Le système du Prêt Numérique en Bibliothèque, expérimenté sur le territoire, est un bon système. Il faut se battre pour qu'il soit généralisé afin que les bibliothèques aient accès à des contenus numériques sans pour autant que le droit d'auteur ne soit bafoué. Je ne souhaite pas revenir sur les remises consenties aux bibliothèques pour l'achat de livres, sachant que les seuils d'appels d'offres permettent à la plupart des bibliothèques de travailler de manière privilégiée avec les librairies locales. Dans ce domaine, une action volontariste est nécessaire et très vertueuse puisque l'on sait que sur un territoire, quand la bibliothèque et la librairie sont toutes les deux dynamiques, la lecture se développe.